

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 19 septembre à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur GRISEL Bruno,

Etaient présents

:

M. GRISEL Bruno, M. BOURRELLIER Thierry, M. MONNIER Jacky,
Mme PINEL Annick, M. LARQUET Daniel,
Mme DE LA FARE Claudine, M. LENOBLE Pascal, M. GRISEL Valentin,
Mme JAMELIN Magali, M. RIANDE Arnaud, Mme DORÉ Lise, Mme GOODE Virginie,
M. GRISEL Julien, M. CAILLAUD François, Mme TISON Catherine,
Mme REIGNER Anne-Lise, M. DELISLE Grégory, M. THUILLIER Benoît,
M. DURIEZ Dominique

Absents excusés : Mme DEMANGEL Catherine, Mme PRIEUR Brigitte,
Mme LION BOUCHER Patricia, M. BUISSON Patrick, M. CHEVALIER Raphaël,
Mme HALAVENT Sonia M. DALBART Florian,

Absente : Mme LE PLEY Saouda

Pouvoirs donnés conformément à l'article L2121-20 du code général des collectivités territoriales

Mme DEMANGEL Catherine	Pouvoir à	Mme PINEL Annick
Mme PRIEUR Brigitte	Pouvoir à	Mme JAMELIN Magali
Mme LION BOUCHER Patricia	Pouvoir à	M. BOURRELLIER Thierry
M. BUISSON Patrick	Pouvoir à	Mme DE LA FARE Claudine
M. DALBART Florian	Pouvoir à	M. MONNIER Jacky
Mme HALAVENT Sonia	Pouvoir à	M. GRISEL Bruno

DATE DE CONVOCATION	:	12/09/2023
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	:	27
PRESENTS	:	19
VOTANTS	:	25 (dont 6 pouvoirs)
SECRETAIRE DE SEANCE	:	Mme PINEL Annick

Objet : MODIFICATION STATUTAIRE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU RELAIS
PETITE ENFANCE-RAMIPER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article 5211-20,
Vu les statuts du Syndicat Intercommunal du Relais Assistantes Maternelles
Itinérant du Plateau Est de Rouen (RAMIPER) en date du 27 juin 2011,
Vu l'ordonnance n°2021-611 du 19 mai 2021 relative aux services aux familles,
Vu le décret n° 2021-1115 du 25 août 2021 relatif aux relais petite enfance,

Vu le nouveau référentiel des Relais Petite Enfance de la Caisse Nationale des Allocations Familiales

Vu la délibération n°2023.06 du Syndicat Intercommunal Relais Petite Enfance du Plateau Est de Rouen modifiant les statuts dudit syndicat,

Vu le courriel du Syndicat Intercommunal Relais Petite Enfance du Plateau Est de Rouen en date du 12 juillet 2023, notifiant la décision de modification statutaire,

Considérant qu'il y a lieu de remplacer l'appellation « Relais Assistantes Maternelles » par « Relais Petite Enfance »,

Considérant qu'il y a lieu de mettre à jour les statuts du Syndicat Intercommunal du Relais Assistantes Maternelles Itinérant du Plateau Est de Rouen (RAMIPER),

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la modification des statuts du Syndicat Intercommunal du Relais Assistantes Maternelles Itinérant du Plateau Est de Rouen, comme suit :

Article 1 : Création

« En application du code général des collectivités territoriales (CGCT) et, notamment, des articles L5211-1 et suivants et L5212-1 et suivants, il est formé entre les communes de :

- Amfreville-la-Mi-Voie,
- Belbeuf,
- Bonsecours,
- Boos,
- Franqueville-Saint-Pierre,
- Le Mesnil-Esnard,
- Montmain

un syndicat intercommunal dénommé « Syndicat Intercommunal du Relais Petite Enfance Itinérant du Plateau Est de Rouen ». »

Article 2 - Objet :

« Le syndicat a pour objet l'étude, la réalisation et le fonctionnement d'un relais petite enfance itinérant. »

Article 3 - Siège :

« Le siège social du syndicat est situé à la Maison des syndicats - 78, rue Pasteur au Mesnil Esnard (76240). L'animateur(trice) du Relais Petite Enfance sera installé(e) : Maison des syndicats - 78, rue Pasteur au Mesnil Esnard (76240). »

Le reste est inchangé.

Fait et délibéré à BOOS, les jour, mois et an susdits,

Le Maire

Bruno GRISEL

La secrétaire de séance

Annick PINEL

